

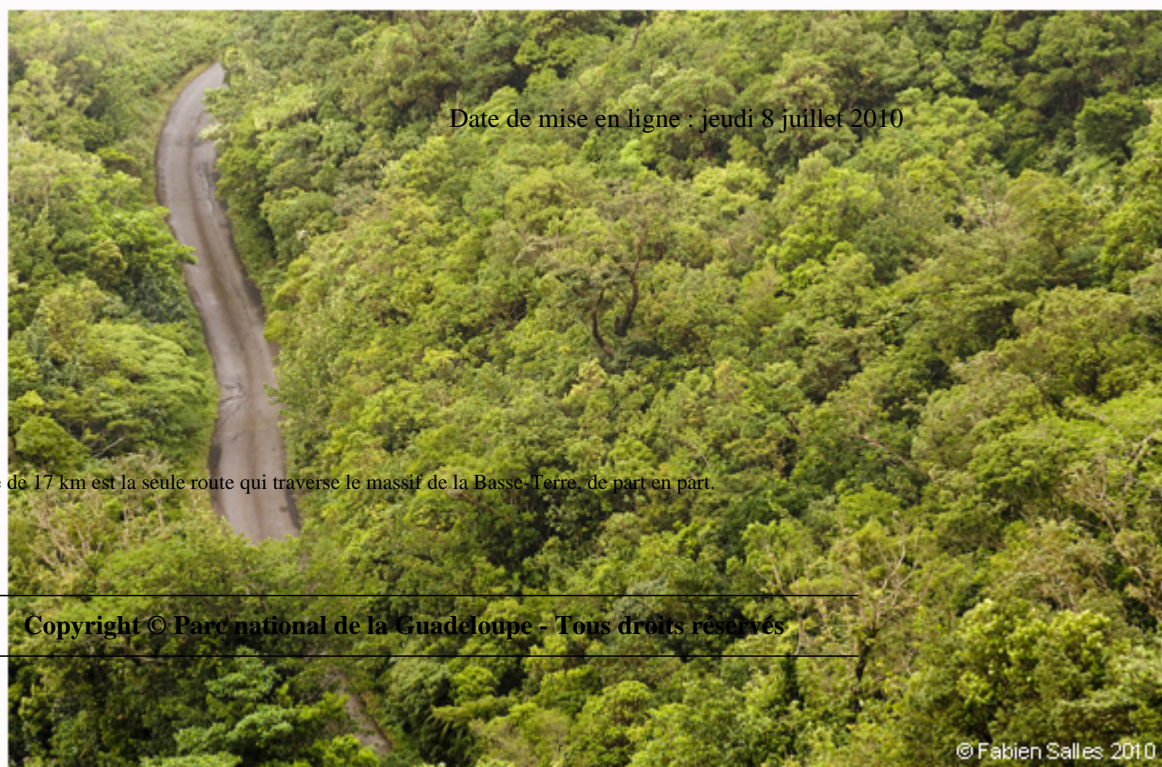


Extrait du Parc national de la Guadeloupe

<http://cooperation-pnguadeloupe-caraibe.org/?La-traversee>

La traversée

- FR - LES TERRITOIRES - Les sites -



Description :

La route de la Traversée longue de 17 km est la seule route qui traverse le massif de la Basse-Terre, de part en part.

Copyright © Parc national de la Guadeloupe - Tous droits réservés

© Fabien Salles 2010

La route de la Traversée longue de 17 km est la seule route qui traverse le massif de la Basse-Terre, de part en part. Elle relie la commune de Petit-Bourg à celle de Pointe-Noire par le massif montagneux.

Cette route permet de pénétrer au coeur de la forêt dense et de la découvrir grâce à plusieurs sites :

LE SITE

📍 Les Mamelles : 2 pitons de forme particulière

- Le piton de Petit-Bourg : 716 m d'altitude
- Le piton de Pigeon : 768 m d'altitude
- Le Col des Mamelles : 686 m d'altitude

Sites à découvrir :

- La Cascade aux écrevisses, une chute peu élevée, mais d'un débit important
- La Rivière Corossol (Aire de pique-nique)
- La Maison de la Forêt et son sentier de découverte
- Le site de Bras David avec sa végétation luxuriante (Aire de pique-nique)
- Le Morne à Louis (743 m d'altitude, offre un point de vue intéressant)
- Le Petit Bras David (Aire de pique-nique)

ASPECTS PRATIQUES

📍 L'accès à tous les sites est gratuit

La maison de la forêt

La Maison de la Forêt est située sur la route de la Traversée, au coeur du Parc national. Elle donne accès à une exposition sur la forêt guadeloupéenne, un parcours de découverte, une aire de pique-nique le long de la rivière Bras-David.

Consultez le dépliant "[Maison de la Forêt, sentier de Découverte](#)"

📍 La Maison de la Forêt est fermée le mardi.

Horaires d'ouverture : 9h00 - 13h15 / 14h00 - 16h30.

📍 Accès à la route de la Traversée : D23

📍 Deux restaurants sur la route

📍 Parkings non surveillés : ne pas laisser d'objets de valeur dans les véhicules

📍 Pas de toilettes sur les sites

NB : Le parc zoologique des Mamelles n'est pas géré par le Parc national de la Guadeloupe